



RAPPORT FINANCIER 2023



Membre de la Coalition
Internationale SIDA



AIDES

MILITER · AGIR · TRANSFORMER

MEMBRE DE COALITION PLUS

REMERCIEMENTS

Nous remercions nos financeurs institutionnels et privés pour leur confiance et leur soutien dans la durée. Nous remercions également nos donateurs-rices réguliers-ères comme ponctuels-les, dont la générosité est essentielle pour nous permettre de poursuivre la lutte contre le VIH/sida et les hépatites virales. Vous étiez près de 150 000 en 2023. Merci aux prestataires et fournisseurs qui nous ont accordé remises ou gratuités. En 2023, nous chiffrons le montant de ces remises à 353 K€. Merci aux volontaires sans qui les actions de terrain ne pourraient avoir lieu, aux équipes salariées, et à toutes les associations partenaires qui œuvrent avec nous dans cette lutte.

DON EN CONFIANCE

Labellisée «Don en confiance» depuis 2013, AIDES respecte les règles de la Charte sur le don en confiance, notamment en matière de transparence financière et de bonne gestion des dons. AIDES a obtenu le renouvellement du label du Don en confiance en 2022 pour une durée de trois ans.

CONTRÔLES ET TRANSPARENCE

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2023 ont fait l'objet d'une certification par notre commissaire aux comptes, le Cabinet DEIXIS. Des audits approfondis sont par ailleurs menés par certains de nos bailleurs de fonds, notamment l'Agence française de développement (AFD), dans le cadre de nos projets internationaux. Ces audits ont été commandités par des cabinets de commissariat aux comptes indépendants.



Directrice de la publication : Camille Spire
 Coordination : Direction administrative et financière
 Rédaction : Audrey Frennet, Arnaud Lhuillier
 Relecture : Marc Dixneuf, Audrey Frennet, Elodie Lambourde, Christophe Margaine, Chloé Recouppé
 Coordination technique : Jeanne Magat
 Graphisme : Atelier c'est signé (Mora Prince)
 Imprimeur : Edgar Imprimerie
 Crédits photos : Cyril Marcihacy, Etienne Maury, Pierre Morel
 Nombre d'exemplaires : 896

Contact : 0 805 160 011
 gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine

Tour Essor
 14 rue Scandicci
 93508 Pantin cedex

aides.org

 facebook.com/aides

 @assoAIDES

 assoaides

 LinkedIn.com/company/aides/

Résultat de l'exercice

L'exercice 2023 se solde par un résultat excédentaire de 234 K€.

Ce résultat se décompose entre :

- le résultat propre de AIDES, déficitaire de 317 K€ ;
- le résultat des ESMS – Etablissements sociaux et médicosociaux – gérés par AIDES, excédentaire de 552 K€.

La distinction entre ces résultats est nécessaire car celui des ESMS, qu'il soit excédentaire ou déficitaire, n'appartient pas à AIDES mais à l'État, qui est le seul décisionnaire de l'utilisation des fonds.

EN MILLIERS D'€	RÉEL 2023			RÉEL 2022		
		secteur médicosocial	hors médicosocial		secteur médicosocial	hors médicosocial
CHARGES	51 581	11 960	39 621	52 164	11 282	40 882
PRODUITS	51 815	12 511	39 304	51 906	11 884	40 021
RÉSULTAT NET	234	552	-317	-258	603	-861

En 2023, AIDES a assuré la gestion de 29 Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (Caarud), trois dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique (ACT) qui comptent 35 places, et un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS). Le secteur médicosocial représente 23 % des charges de AIDES en 2023 et 24 % des produits. Ces établissements sont financés par les Agences régionales de santé (ARS) via des produits de la tarification qui ont atteint 11,6M€ en 2023. Une partie de ces produits sont enregistrés en fonds dédiés (622 K€ en 2023) pour être dépensés sur des exercices ultérieurs, tandis que 732 K€ obtenus sur des exercices antérieurs ont été repris cette année.

Dans le cadre des activités hors champ médico-social de AIDES, il convient de rappeler que les chiffres 2022 comprenaient exceptionnellement des écritures de reclassement liées à un changement de méthode comptable sur les fonds dédiés et les quotes-parts de subventions d'investissement. Ce changement de méthode n'a pas d'impact sur le résultat puisque des écritures de fonds dédiés (charges) sont compensées par des produits (reprises de provisions et quote-part de subventions) d'un montant de près de 2M€. Il convient néanmoins de considérer que les charges et les produits de 2022 sont « gonflés artificiellement » de 2M€. En neutralisant ces 2M€, nous constatons qu'en 2023 les charges augmentent de 1,8 % tandis que les produits augmentent de 3,3 %, ce qui permet de réduire le déficit sur le champ hors médicosocial. Ce déficit de -317 K€ est financé par l'association en puisant sur ses réserves de fonds associatifs.

Faits marquants en 2023

Fin de l'expérimentation pour les centres de santé sexuelle communautaires (Ccssac)

Les centres de santé sexuelle et d'accompagnement communautaire (Ccssac) de Marseille et Montpellier ont ouvert en 2021 dans le cadre d'une expérimentation « Article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale ». Depuis le 1^{er} octobre 2023, ces centres sont encadrés par un nouvel arrêté, régissant le mode de financement pendant une période transitoire de 18 mois, jusqu'au 31 mars 2025. Cette période transitoire a pour but de donner le temps aux pouvoirs publics d'inscrire ce dispositif dans le droit commun. AIDES participe activement aux réunions de travail et aux réflexions avec le ministère de la Santé. L'évaluation externe des quatre centres ayant participé à l'expérimentation, dont ceux gérés par AIDES, a été confiée à une équipe des hospices civils de Lyon. Elle souligne la réussite et la reproductibilité de l'expérimentation.

L'objectif principal des Ccssac est de proposer un dispositif innovant de dépistage, d'accès à la Prep ou aux traitements aux populations les plus exposées au VIH en proposant notamment : des dépistages répétés avec l'appui de la biologie médicale délocalisée (Genexpert) qui permet de réaliser les analyses sur place et de rendre des résultats en quelques heures, des initiations rapides de traitements pour les IST, des prescriptions de Prep, de la vaccination. Cette offre est complétée d'accompagnement communautaire individuel et collectif ainsi que de consultations médicales spécialisées. Après une montée en charge progressive en 2021 et 2022, les Ccssac de Marseille et de Montpellier ont montré leur capacité à déployer l'offre prévue et ont atteint 75 % de leurs objectifs de passages en 2023. La réussite de cette expérimentation laisse entrevoir la possibilité d'ouvrir d'autres centres dans les années qui viennent.

Ouverture d'un nouveau lieu de santé communautaire à Toulouse, le « Lounge »

Avec le soutien de l'Agence régionale de santé (ARS) Occitanie, AIDES a inauguré un nouveau dispositif en mai 2023. Le Lounge est un programme innovant qui propose, dans un local dédié, un accompagnement individuel ou collectif adressé notamment aux chemsexuels et une offre globale en santé sexuelle : dépistages rapides, prescriptions Prep, vaccination, consultations gratuites en médecine générale et spécialisée, traitements, etc. C'est aussi un lieu pour faire analyser ses produits et récupérer du matériel de consommation à usage unique. Les professionnels-les de santé exerçant au Lounge sont formés-es à la problématique du chemsex et sont pour certains-es issus-es de la communauté. Les personnes sont accompagnées dès le premier contact par un-e accompagnateur-riche communautaire de AIDES, qui va assurer le suivi avec la personne dans un cadre non jugeant.



Transfert de quatre Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers-ères de drogues (Caarud) au 31 décembre 2023

AIDES a transféré l'activité de quatre Caarud dont elle avait la gestion à trois différents repreneurs. Il s'agit des Caarud de La Roche Sur Yon transféré à Oppélia, Nevers et Brest transférés à Addictions France et Béziers transféré au Groupe SOS.

Suite des impacts financiers du Ségur de la Santé

En juillet 2021, le gouvernement a mis en œuvre la revalorisation de salaires de personnels travaillant dans le secteur médicosocial. Chez AIDES, les profils concernés sont les animateurs-rices d'action, les chargés-es de projet et les coordinateurs-rices rattachés-es à un dispositif médicosocial (Caarud, ACT ou SAVS).

Concernant le financement de cette mesure par les ARS, le traitement est toujours inégal d'un établissement médico-social à l'autre. Sur les 33 établissements et services médico-sociaux (ESMS), seulement dix ont obtenu la totalité des financements attendus. Les 23 autres établissements ne perçoivent pas la totalité du financement dû, le manque représentant un montant de 144 K€.

Sur les 800 K€ versés en 2023, 265 K€ concernent des salariés-es qui ne sont pas rattachés-es à un ESMS mais qui travaillent sur un lieu de mobilisation portant un ESMS. En effet, AIDES ayant fait le choix de revaloriser également ces salariés-es. Ces 265 K€ ne font donc l'objet d'aucun financement à ce jour.

Le dispositif ayant démarré en avril 2022, nous constatons un impact « année pleine » en 2023. Le montant total des primes versées en 2023 s'élève à 800 K€ contre 558 K€ versés au titre de 2022, soit une différence de 242 K€, cotisations sociales incluses.

Au total, sur les 800 K€ versés en 2023, 409 K€ ne sont pas financés soit en raison d'un sous financement des ARS (144 K€) soit parce que les salariés-es ne rentrent pas dans le dispositif « Ségur » (265 K€).

Nos programmes à l'international

Le projet PRINCIPE, financé à 60 % par Expertise France, s'est terminé au 30 novembre 2023. Son objectif était d'accompagner nos trois partenaires haïtiens KOURAJ, POZ et FOSREF et notre partenaire dominicain COIN dans l'implémentation de services communautaires et innovants en matière de santé sexuelle et de réduction des risques. Le rapport final a été rendu à l'Agence Française de Développement (AFD) et l'audit financier doit encore être réalisé.

Le projet Carhaibes, financé pour moitié par l'AFD, suit son cours et doit s'achever en juin 2025. Ce projet a pour objectif de renforcer les capacités de plaidoyer de nos associations partenaires KOURAJ en Haïti et COIN en République Dominicaine afin qu'elles puissent intensifier et structurer leurs actions d'influence, de dénonciation des violations et de défense des droits des publics cibles.

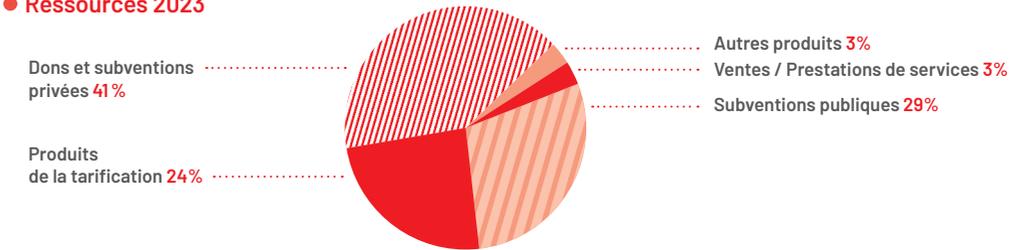
En 2023, AIDES a démarré le projet Golondrinas (« hirondelles » en espagnol) avec six partenaires en Amérique du Sud et dans les Caraïbes. Ce projet, cofinancé par l'Agence française de développement, a notamment pour but de créer un outil informatique partagé afin d'assurer un suivi et une permanence des soins pour les personnes migrantes dans cette zone du monde. Ainsi une personne se déplaçant d'Argentine au Guatemala en passant par la Bolivie pourra être accompagnée par l'ensemble de nos associations.

Compte de résultat

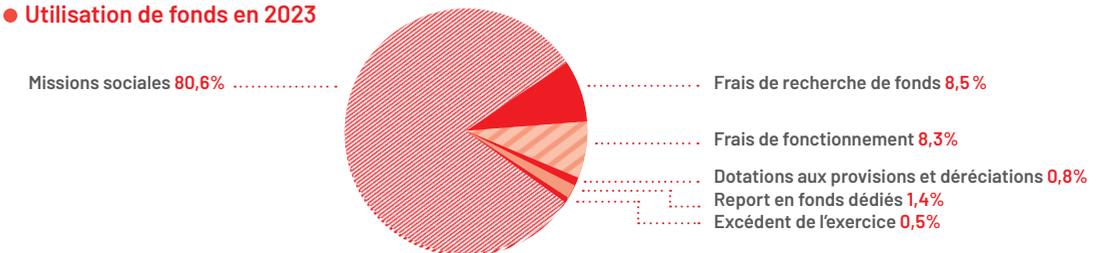
EN MILLIERS D'€	RÉALISÉ 2023		RÉALISÉ 2022		VARIATION EN % 2023/2022
	MONTANT	EN % DES CHARGES / PRODUITS	MONTANT	EN % DES CHARGES / PRODUITS	
● CHARGES					
Produits de prévention / DASRI	2 383	5%	2 098	4%	14%
Autres achats	260	1%	205	0%	27%
Sous-traitance	5 000	10%	4 983	10%	0%
Frais de déplacement (vie associative + actions)	1 911	4%	2 131	4%	-10%
Honoraires / Personnel mis à disposition	2 775	5%	2 776	5%	0%
Frais de structure	5 352	10%	4 996	10%	7%
Entretien, maintenance, petit équipement	1 111	2%	973	2%	14%
Masse salariale	24 762	48%	23 866	46%	4%
Autres charges	5 830	11%	5 257	10%	11%
> Dont Subventions versées par AIDES	5 205	10%	4 632	9%	12%
Dotations aux amortissements et provisions	1 486	3%	1 388	3%	7%
Fonds dédiés	710	1%	3 491	7%	-80%
TOTAL CHARGES (€)	51 581	100%	52 164	100%	-1%
● PRODUITS					
Ventes / Prestations de services	1 579	3%	1 490	3%	6%
> Prestation de service : formations	167	0%	160	0%	4%
> Consultations centre de santé	1 240	2%	895	2%	39%
> Facturations diverses	173	0%	435	1%	-60%
Subventions publiques	14 814	29%	13 844	27%	7%
> Subventions AFD/Expertise France	1 217	2%	844	2%	44%
> Subventions Nationales	3 321	6%	3 309	6%	0%
> Subventions ARS	6 804	13%	6 633	13%	3%
> Financement CPAM - TROD/Autotests	719	1%	620	1%	16%
> Collectivités territoriales	1 093	2%	994	2%	10%
> Organismes sociaux	1 659	3%	1 444	3%	15%
Produits de la tarification	11 599	22%	11 086	21%	4,6%
Dons et subventions privées	21 197	41%	21 316	41%	-1%
> Dons, collecte auprès du grand public	17 943	35%	17 800	34%	1%
> Legs	1 415	3%	1 012	2%	40%
> Subventions privées / Mécénat	1 132	2%	1 717	3%	-34%
> Événements de collecte	669	1%	764	1%	-12%
> Chèques vacances offerts	27	0%	15	0%	82%
> Autres dons et participations	11	0%	8	0%	32%
Autres produits	1 682	3%	3 176	6%	-47%
> Quote part de subv investissement	110	0%	1 082	2%	-90%
> Produits exceptionnels	137	0%	1	0%	11476%
> Produits sur exercices antérieurs	326	1%	332	1%	-2%
> Reprises de provisions	294	1%	1 099	2%	-73%
> Transfert de charges	814	2%	661	1%	23%
Reprises de fonds dédiés	944	2%	995	2%	-5%
TOTAL PRODUITS (€)	51 815	100%	51 906	100%	0%
● RESULTAT (€)	234		-258		

Ressources

● Ressources 2023

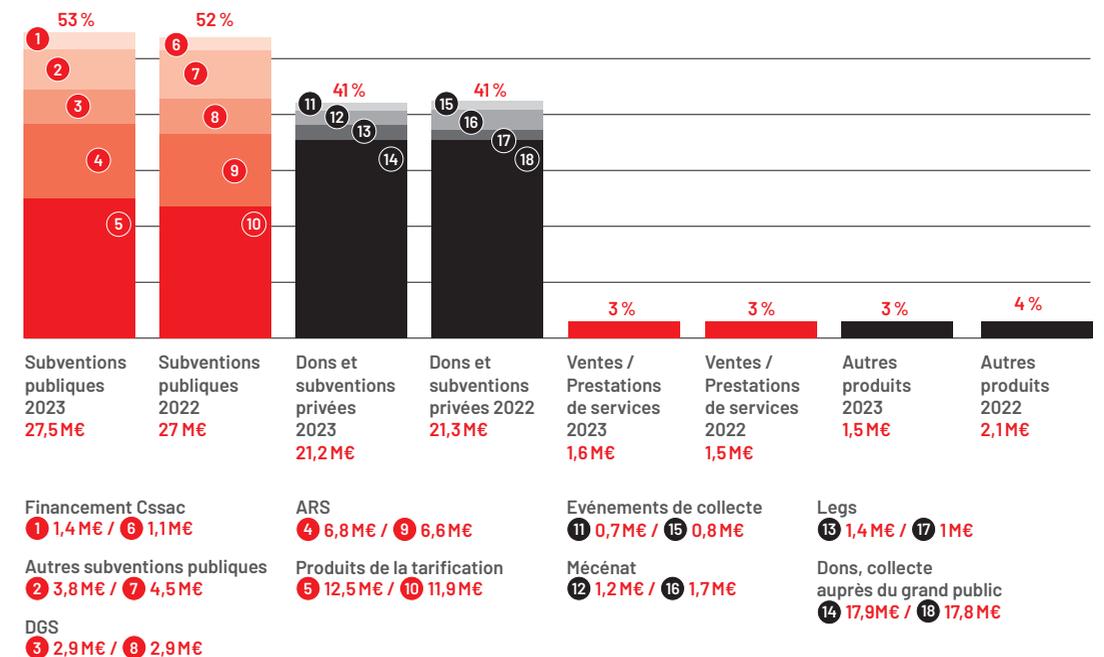


● Utilisation de fonds en 2023



Les ressources de AIDES atteignent 51,8M€ en 2023, soit un montant globalement stable par rapport à 2022. Ces ressources sont composées à

53% de subventions publiques, à 41% de dons et de subventions privées, à 3% de ventes et prestations de services et à 3% d'autres produits.



LES FINANCEMENTS PUBLICS

Les produits de la tarification sont les dotations versées par la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) finançant les ESMS (établissements et services médico-sociaux). Avec le **financement des ARS** (Agences régionales de santé), via les Fonds d'intervention régionaux, ces deux ressources sont les principales sources de financement de nos actions en région. Les produits de la tarification sont en hausse de 4,6 % par rapport à 2022 notamment grâce à un taux de reconduction favorable. Les subventions des ARS sont en hausse de 2,6 %, notamment à la suite de l'attribution d'une subvention pour l'ouverture du Lounge de Toulouse.

La Direction Générale de la Santé (DGS) verse annuellement, depuis 2011, une subvention finançant une partie des salaires de notre siège social à Pantin. Ce montant est stable depuis qu'il a été amputé de 120 000€ en 2019 pour s'établir à 2 987 913€.

Les autres subventions publiques comprennent les financements des conseils régionaux et départementaux, des communes, mais aussi d'autres subventions comme celles perçues de l'Agence française de développement, de l'ANRS (Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales) ou de SPF (Santé publique France). Elles comprennent également les subventions de la CPAM qui financent les tests de dépistages du VIH et des hépatites. Le montant de 2022 de ces autres subventions était gonflé en raison du changement de méthode comptable évoqué plus haut.

Les centres de santé sexuelle communautaires (Ccssac) de Marseille et Montpellier sont financés par une dotation totale de la CPAM pour 1,4 M€ en 2023 contre 1,1 M€ en 2022. Cette dotation couvre, par un système de forfaits, les vaccinations et les consultations spécialisées prodiguées dans ces centres ainsi que les frais directs de fonctionnement. Pour les autres prestations médicalisées (médecins généralistes et infirmiers-ères), les Ccssac perçoivent les recettes des consultations qui apparaissent en « Ventes/Prestations de services » du compte de résultat : 1,2 M€ en 2023 contre 0,9 M€ en 2022, témoignant d'une hausse de l'activité.

AUTRES PRODUITS

Les autres produits comprennent les produits exceptionnels, les produits sur exercices antérieurs, les reprises de provision ou encore les transferts de charge. 2022 avait été impacté par le changement de méthode comptable évoqué plus haut.

LES RESSOURCES PRIVÉES

La collecte auprès du grand public, en progression de 1 %, continue de représenter la plus grosse part des ressources privées, notamment grâce aux donateurs-rices réguliers-ères en prélèvement automatique. AIDES fait appel à des structures spécialisées dans le domaine de la collecte de rue pour aller à la rencontre de potentiels donateurs-rices. Ces prestations de sous-traitance ont un coût qui atteint 4,1 M€ en 2023 (4,4 M€ en 2022). Cet investissement conséquent est nécessaire afin de compléter les subventions publiques perçues par AIDES et lui permet également de garder une part d'indépendance.

En 2023, AIDES a été bénéficiaire d'un legs de plus d'un million d'euros. Hors impact du changement de méthode comptable intervenu en 2022, le montant des legs avait atteint 670 K€ en 2022.

Le mécénat affiche une légère baisse notamment en raison de l'écart des recettes entre les apports de LINK. Le dîner 2023 a rapporté 400 K€ à AIDES en 2023 contre 800 K€ perçus au total en 2022. Cet écart s'explique par la tenue de deux dîners de soutien en 2022 : en mars 2022, à la suite du report du dîner de décembre 2021 ; en décembre 2022 à la date habituelle. Nous notons néanmoins en 2023 le renouvellement et la hausse du soutien de certains de nos fidèles mécènes.

Les recettes des divers événements de collecte connaissent également une légère baisse en 2023 en raison de la tenue de trois braderies de la mode à Marseille en 2022 et de deux à Pantin, à la suite des reports liés au contexte sanitaire de 2021.

VENTES / PRESTATIONS DE SERVICES

Cette rubrique comprend majoritairement les recettes des consultations des centres de santé communautaires.

Les prestations de formation dispensées par notre pôle Conseil et Formation Externe (CFE), certifié Qualiopi, atteignent en 2023 un niveau comparable à celui de 2022 (167 K€). Les thèmes des formations proposées sont divers : dépistage par Trod, accompagnement à l'injection, techniques d'entretien, accompagnement des chemsexuels, etc. Ces formations s'adressent à toute personne intervenant dans le champ de la prévention, du soin et de la réduction des risques.

Emploi de nos ressources

En 2023, les missions sociales représentent 80,6 % du budget de AIDES dont 35 % sont financées grâce à la générosité du public. Les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement représentent respectivement 8,5 % et 8,3 %.

À l'aide de sa comptabilité analytique, AIDES peut produire la synthèse ci-dessous qui donne la ventilation des charges entre missions sociales, frais de collecte de fonds et frais de fonctionnement :

	2023		2022		2023	2022
	RÉALISÉ TOTAL AIDES	MONTANT DU FINANCEMENT PAR LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	RÉALISÉ TOTAL AIDES	MONTANT DU FINANCEMENT PAR LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EN % DU BUDGET	
● CHARGES PAR DESTINATION (en K€)						
I Missions sociales	41 778	14 522	40 588	17 841	80,6%	78,2%
Réalisées en France						
> Actions réalisées par AIDES	35 971	10 519	35 118	13 864	69,4%	67,7%
> Soutien versé à des associations partenaires agissant en France	1 344	825	1 270	808	2,6%	2,4%
Réalisées à l'étranger						
> Actions réalisées par AIDES	602	344	838	399	1,2%	1,6%
> Soutien versé à des associations partenaires agissant à l'étranger	3 862	2 833	3 362	2 769	7,5%	6,5%
II Frais de recherche de fonds	4 398	4 290	4 530	4 530	8,5%	8,7%
III Frais de fonctionnement	4 293	1 889	3 322	1 622	8,3%	6,4%
IV Dotations aux provisions et dépréciations	401		233		0,8%	0,4%
V Report en fonds dédiés de l'exercice	710	18	3 491	52	1,4%	6,7%
VI EXCEDENT (+) OU DEFICIT (-)	234	126	-258	-3 287	0,5%	-0,5%
● TOTAL	51 815	20 845	51 906	20 757		

Un pourcentage de certaines charges dites de structure (salaires du siège social, loyers, système d'information et informatique, etc.) est ventilé analytiquement sur les missions sociales car nous estimons que ces dépenses y contribuent au sens où ces missions ne pourraient être accomplies sans ces charges de structure.

La masse salariale représente 48 % des dépenses de AIDES. L'association comptait 455,7 Equivalents Temps Plein (ETP) en 2023 contre 440,7 en 2022.

Les subventions versées à d'autres associations représentent 10 % du budget de AIDES. Sur les 5,2 M€ versés en 2023 :

- de soutenir l'action de ses treize membres à dans leurs pays respectifs et le fonctionnement du se-

crétariat de Coalition PLUS en appui des membres ; 1,3 M€ ont été versés à nos partenaires dans le cadre de nos programmes internationaux (Haïti, République Dominicaine, Equateur, Bolivie, Colombie, etc.) ; 0,7 M€ ont été versés au centre de santé sexuelle parisien Le 190 que AIDES soutient financièrement ; le reste a été versé à plusieurs structures basées en France ou en Europe.

Parmi les autres dépenses importantes figurent également les frais de structure (loyers, énergies, assurances, entretien/maintenance, etc.), qui ont été impactés cette année par la hausse des coûts de l'énergie. Ces frais représentent 10 % des dépenses de AIDES.

Bilan de l'association

BILAN ACTIF (EN MILLIERS D'EUROS)	2023	2022
● ACTIF IMMOBILISE	7 323	7 580
Immobilisations incorporelles	51	85
> Concession, brevets et frais de recherches	51	85
> Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	5 672	6 116
> Terrains	633	633
> Constructions	2 766	2 916
> Installations techniques, outillage	2 165	239
> Autres immobilisations corporelles		1 822
> Immobilisations en cours	4	322
> Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	16	185
> Avances et acomptes	88	
Immobilisations financières	1 600	1 379
> Autres titres immobilisés	65	64
> Prêts	1 078	964
> Autres immobilisations financières	458	351
● ACTIF CIRCULANT	19 503	18 691
Stocks	249	259
Créances d'exploitation	7 587	8 620
> Créances usagers et comptes rattachés	1 375	1 127
> Créances reçues par legs ou donations	28	38
> Autres créances	6 184	7 455
Disponibilités et divers	11 333	9 063
> Valeurs mobilières de placement	25	25
> Disponibilités	11 308	9 038
Charges constatées d'avance	335	749
● TOTAL GENERAL PASSIF	26 826	26 270

Les immobilisations corporelles comprennent notamment les éléments suivants :

- des locaux acquis par l'association : AIDES est notamment propriétaire des locaux où se trouve son siège social et de la maison qui accueille les équipes des appartements de coordination thérapeutique (ACT) à Saint Martin ;
- des honoraires liés à des travaux et agencements divers ;
- l'acquisition de matériels et installations spécialisées : spectromètres, défibrillateurs, détecteurs

de veines, totems pour la distribution de matériel de réduction des risques, etc... ;

- des véhicules de transport, notamment les camions servant au dépistage ;
- des biens mobiliers et informatiques ;
- des biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés.

Les immobilisations financières comprennent notamment les prêts versés au titre de l'effort de construction, les prêts effectués aux salariés-es ou encore les dépôts et cautionnements.

BILAN PASSIF (EN MILLIERS D'EUROS)	2023	2022
● FONDS ASSOCIATIFS	9 318	9 043
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 328	1 328
Ecart de réévaluation	1 608	1 608
Réserves	3 889	3 638
Report à nouveau	1 646	2 156
Excédent ou déficit de l'exercice	234	-258
Subvention d'investissement	551	511
Provisions réglementées	61	61
● AUTRES PASSIFS	17 509	17 227
Fonds reportés et dédiés	4 514	4 927
Provisions pour risques	541	193
Emprunts et dettes	8 931	8 104
> Emprunts et dettes auprès des états de crédit	1 093	1 249
> Emprunts et dettes financières divers	51	50
> Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 462	2 620
> Dettes fiscales et sociales	3 479	4 006
> Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	60	32
> Autres dettes	1 786	147
Produits constatés d'avance	3 523	4 003
● TOTAL GENERAL PASSIF	26 826	26 270

Le montant de nos disponibilités est en hausse au 31 décembre 2023 notamment en raison du versement d'un legs de plus d'un million d'euros en fin d'année ainsi que d'un versement reçu de l'AFD. Concernant nos créances, certains de nos partenariats pluriannuels avec les bailleurs publics comme privés incluent l'échelonnement de versements sur plusieurs exercices. Par ailleurs, AIDES valorise le stock de matériel de réduction des risques géré via notre plateforme d'achat centralisée et qui dessert l'ensemble de ses lieux de mobilisation.

Les fonds associatifs correspondent à l'ensemble des ressources de l'association, ils reflètent sa valeur financière et témoignent de la solidité de la structure. Les fonds associatifs s'élevaient au 31 décembre 2023 à 9 318 K€ et sont en augmentation de 274 K€ par rapport à l'année 2022. Cette hausse est liée à l'excédent de l'exercice de + 234 K€ et à l'attribution de deux subventions d'investissement.

Il convient de noter que sur ces 9 318 K€, 6 157 K€ concernent les activités des établissements relevant de l'activité médico-sociale en 2023. Ces fonds sont dits « à tiers détenteur », ce qui signifie qu'ils n'appartiennent pas à l'association. Par différence, les fonds associatifs appartenant à l'association s'élevaient à 3 160 K€ et connaissent une baisse de - 277 K€ en 2023.



Tour Essor
14 rue Scandicci
93508 Pantin cedex

aides.org

 facebook.com/aides

 assoaides

 @assoAIDES

 Linkedin.com/company/aides/
